



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Séance du 10 avril 2025

Convocation : 28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par P'm E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Absent : Tournillac C.

Secrétaire de Séance : Bornard Jean

Délibération : 2025-013

Objet : Affectation du résultat 2024.

L'Assemblée délibérante, après avoir examiné et approuvé le Compte Financier Unique 2024 ; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constate que le Compte Financier Unique fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

➤ Un excédent de l'année 2024 de :	76 939,24 €
➤ Un excédent reporté de :	335 496,66 €
➤ Part affectée à l'investissement exercice 2023	(-) 120 000,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 292 435,90 €

INVESTISSEMENT :

➤ Un déficit de l'année 2024 de :	(-) 384 794,36 €
➤ Un excédent reporté de :	420 732,00 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 35 937,64 €

➤ Solde des restes à réaliser - dépenses :	314 935,04 €
➤ Solde des restes à réaliser - recettes :	199 275,00 €

Soit un déficit de financement de : (-) 79 722,40 €

Après avoir débattu, l'Assemblée Délibérante, décide d' :

- **AFFECTER** le résultat d'investissement et d'exploitation pour l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	292 435,90 €
○ Affectation en réserve en investissement (R1068) :	79 722,40 €
○ Report en fonctionnement (R002) :	212 713,50 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 : EXCEDENT	35 937,64 €
○ Report en investissement au (R001) :	35 937,64 €

- **Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.**

2025 060



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20250410-D2025-013-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD